

Tuberculose : Deux nouveaux codes de programme

Dans le cadre du Programme de gratuité des médicaments pour la chimioprophylaxie et le traitement de la tuberculose, deux nouveaux codes de programme « 2R » et « 2S » ont été ajoutés aux codes déjà existants « 2K » et « 2L ». Ces nouveaux codes visent le remboursement de certains médicaments prescrits pour la chimioprophylaxie ou le traitement de la tuberculose dont la souche présente une multirésistance ou une ultrarésistance et correspondent à :

2R : Programme de traitement des personnes atteintes de tuberculose causée par une souche présentant une multirésistance ou une ultrarésistance;

2S : Programme de traitement des cas contacts de personnes atteintes de tuberculose causée par une souche présentant une multirésistance ou une ultrarésistance.

1. Médicaments remboursables avec les codes de programme « 2R » et « 2S »

Seuls certains médicaments apparaissant à l'annexe « Tuberculose » de la *Liste de médicaments* peuvent être remboursés pour le traitement ou la chimioprophylaxie de la tuberculose dont la souche présente une **multirésistance** ou une **ultrarésistance**. Pour que vos patients puissent obtenir le remboursement de ces médicaments en pharmacie, vous devez inscrire sur l'ordonnance l'un des codes spécifiques **2R** ou **2S** qui réfère au programme de gratuité. Ces médicaments sont :

- imipénem/cilastatine sodique;
- meropenem;
- azithromycine;
- clarithromycine;
- amoxicilline/clavulanate de potassium;
- linezolide*.

* Le linezolide fait partie de la liste des médicaments d'exception et requiert une autorisation de paiement préalable pour en obtenir le remboursement. Toutefois, lorsque ce médicament est prescrit dans le cadre du programme de gratuité des médicaments pour la chimioprophylaxie et le traitement de la tuberculose, vous n'avez qu'à inscrire le code **2R** ou **2S** sur l'ordonnance.

2. Mise en place des changements

Ces changements entreront en vigueur le 3 février 2014.

Pour plus de détails concernant le Programme de gratuité des médicaments pour la chimioprophylaxie et le traitement de la tuberculose, veuillez consulter la [Liste de médicaments](#) (section tuberculose).

Courriel	Téléphone	Télexcopieur	NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca	Québec 418 643-8210	Québec 418 646-9251	DU LUNDI AU VENDREDI,
	Montréal 514 873-3480	Montréal 514 873-5951	DE 8 H 30 À 16 H 30
	Ailleurs 1 800 463-4776		(MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)